



Contrat d'apprentissage

Par Celine2

Bonjour,

En juin ma fille de 19 ans a fait les démarches pour s'inscrire dans un établissement qui fournit l'école et le lieu pour faire son apprentissage pour un CAP AEP (anciennement petite enfance). Après un rendez-vous avec le directeur, elle a reçu un mail mi-juin intitulé « notre future collaboration », de la part de la RH, qui fixait avec elle un rendez-vous pour fournir divers documents, ce mail se terminait par « nous sommes ravis de vous accueillir parmi l'équipe ». Le jour du rendez-vous, elle a demandé si son inscription était sûre et on lui a certifié que oui, même si il manquait encore les certificats médicaux qui la disaient apte à travailler avec les enfants (puisque ma fille travaille déjà avec des enfants, elle a donc déjà eu un certificat médical). Une semaine après, ma fille dépose dans leur boîte aux lettres les fameux certificats, mais elle s'est trompée de documents, elle leur a donné une lettre que son médecin traitant avait adressé à sa psy, cette lettre dit que ma fille a peut-être des troubles autistiques. Quand elle a voulu donner le bon document, la RH lui a dit qu'elle n'était plus reçue compte tenu de son état médical.
Que pouvons-nous faire ?

Par kang74

Bonjour

Un contrat d'apprentissage est toujours conditionné au fait de trouver un employeur et de signer un contrat.
Par là, même si l'école peut aider, elle n'est pas responsable de cette démarche.
Donc refuser l'inscription de votre fille ne sera pas un souci : ils réfugieront sur le fait qu'aucun employeur n'a été trouvé.

Je rappelle qu'outre le certificat médical attestant des vaccinations à jour, il y a une visite d'aptitude à l'embauche : je ne sais pas ce qu'il y avait dans ce courrier exactement, mais si handicap, ou problèmes médicaux, le médecin du travail peut juger qu'il n'est pas compatible avec la fonction.
Ce n'est pas de la discrimination pour autant.

Concrètement, dans le contexte, je ne sais pas ce que vous pouvez espérer.

Le mieux serait de se diriger vers un autre établissement de formation en trouvant par vous-même un employeur.

Par Celine2

Merci pour votre réponse, l'employeur était trouvé aussi. Ma fille a fait sa visite médicale à l'embauche. Elle a un certificat qui la dit apte à travailler avec des enfants et ses vaccins sont à jour.
Dans le courrier qui était destiné à sa psy, il est écrit qu'elle n'a pas beaucoup d'amis, qu'elle a des obsessions alimentaires et des loisirs chronophage.
Ma fille avait joint à son dossier d'inscription un courrier de recommandation de son ancien employeur qui disait qu'elle s'était très bien intégrée à l'équipe.

Par kang74

Que voulez-vous faire ? Voir un avocat ?

Après elle (elle est majeure... pas à son avantage que vous fassiez les démarches à sa place) peut très bien envoyer un recommandé avec accusé de réception rappelant ces faits (employeur trouvé, visite à l'embauche faite notamment) en parlant de discrimination due à un état de santé et que sans suite favorable, elle saisira le défenseur des droits (vous pouvez le faire dans le même temps)

Il faut vraiment appuyer sur le fait que le médecin du travail est le seul à juger une aptitude au poste (m'enfin faut-il qu'il

sache les problèmes médicaux en cours)

[url=https://www.defenseurdesdroits.fr/]https://www.defenseurdesdroits.fr/[/url]

Par Celine2

Merci d'avoir pris le temps de me répondre